

Envoyé en préfecture le 21/12/2015
Reçu en préfecture le 21/12/2015
Affiché le 
ID : 034-213402704-20151221-2015_214-DE

Avenant opérationnel et financier n°2
à la convention en vue de l'exercice transitoire des compétences nouvelles de la Métropole

Commune de Saint Jean de Védas

En application de l'article L 5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, une convention en vue de l'exercice transitoire des compétences nouvelles de la Métropole a été conclue entre Montpellier Méditerranée Métropole et chacune des communes membres au titre de l'année 2015.

L'article 6.7 de ce document précise que les volets opérationnels et financiers sont établis par avenant après notification des attributions de compensation provisoires. Ces volets définissent les enveloppes financières à l'intérieur desquelles la commune intervient pour le compte de la Métropole, celle-ci assurant la charge des dépenses nettes des recettes réalisées par les communes, dans la limite des montants définis ci-dessous.

Les volets opérationnels et financiers, établis après notification des attributions de compensation provisoires, constituent l'avenant n°1 à la convention initiale signé en date du 31 décembre 2014 après délibérations concordantes de la Commune et de la Métropole.

Pour la Commune de Saint Jean de Védas, le montant maximum des dépenses pouvant être remboursées à la Commune et le montant prévisionnel des recettes encaissées au titre des compétences relevant de la présente convention s'établissent comme suit :

1. Compétence voirie et espaces publics

Investissement :

Montant des dépenses d'investissement 2015	621 000 €
Montant des recettes d'investissement 2015 (hors AC)	101 869 €
Dont taxe d'aménagement reversée par la commune	0 €
Dont fonds de concours versé par la commune	0 €
Dont financement extérieur (subventions transférées)	0 €
Dont FCTVA	101 869 €

Fonctionnement :

Montant des dépenses de fonctionnement 2015	1 117 498 €
Dont dépenses de personnel	660 498 €
Dont dépenses de fonctionnement autres	457 000 €
Recettes de fonctionnement	55 000 €

2. Compétence défense extérieure contre l'incendie

Investissement :

Montant des dépenses d'investissement 2015	5 000 €
--	---------

Fonctionnement :

Montant des dépenses de fonctionnement 2015	13 100 €
Dont dépenses de personnel	0 €
Dont dépenses de fonctionnement autres	13 100 €
Recettes de fonctionnement	0 €

3. Compétence Tourisme**Fonctionnement :**

Montant des dépenses de fonctionnement 2015	0 €
Dont dépenses de personnel	0 €
Dont dépenses de fonctionnement autres	0 €
Recettes de fonctionnement	0 €

4. Compétence SDIS**Fonctionnement :**

Montant des dépenses de fonctionnement 2015	0 €
Dont dépenses de personnel	0 €
Dont dépenses de fonctionnement autres	0 €
Recettes de fonctionnement	0 €

5. Compétence PLU**Investissement :**

Montant des dépenses d'investissement 2015	2 300 €
--	---------

Fonctionnement :

Montant des dépenses de fonctionnement 2015	35 000 €
Dont dépenses de personnel	35 000 €
Dont dépenses de fonctionnement autres	0 €
Recettes de fonctionnement	0 €

6. Compétence énergie

Envoyé en préfecture le 21/12/2015

Reçu en préfecture le 21/12/2015

Affiché le

SLOW

ID : 034-213402704-20151221-2015_214-DE

Fonctionnement :

Montant des dépenses de fonctionnement 2015	0 €
Dont dépenses de personnel	0 €
Dont dépenses de fonctionnement autres	0 €
Recettes de fonctionnement	0 €

7. Compétence aires d'accueil des gens du voyage

Fonctionnement :

Montant des dépenses de fonctionnement 2015	0 €
Dont dépenses de personnel	0 €
Dont dépenses de fonctionnement autres	0 €
Recettes de fonctionnement	0 €

8. Compétence Taxis

Fonctionnement :

Montant des dépenses de fonctionnement 2015	888 €
Dont dépenses de personnel	888 €
Dont dépenses de fonctionnement autres	0 €
Recettes de fonctionnement	0 €

Fait à Montpellier, en 4 exemplaires, le

Pour Montpellier Méditerranée Métropole

Le Vice-Président délégué aux Finances,

Monsieur Max LEVITA

Pour la Commune de Saint Jean de Védas

Le Maire,

Madame Isabelle GUIRAUD